



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DECISION n° 2022-454
3-6 Autres actes de gestion du domaine privé

**OBJET : Convention de mise à disposition d'une salle municipale
à l'association Chœur Fibich**

**DGA Service à la
population**
**Direction de la Vie
Culturelle**

Réf : SJ/ SS 250515

DGS :

DGA :

CAB :

CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que La Ville de La Teste de Buch est propriétaire de l'ancienne école Victor Hugo, qui a pour vocation d'accueillir des associations proposant des activités culturelles,

Considérant que l'association « **Chœur Fibich** » souhaite organiser des répétitions de chant.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De mettre à la disposition de l'association « **Chœur Fibich** » domiciliée 3 allée des albizzias à La Teste de Buch (33260), la salle n°3 de l'ancienne école Victor Hugo, dans les conditions définies par la convention.

ARTICLE 2 :

Cette occupation est consentie à titre gratuit. La Ville de La Teste de Buch prendra à sa charge les coûts liés à l'usage du lieu.

La convention est conclue pour la période du 12 septembre 2022 jusqu'au 30 juin 2023.

ARTICLE 3 :

Monsieur Le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 05/09/2022

Patrick DAVET



Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Ref. 201503 Berger-Levrault (012) Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220905-DEC2022_454-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2022

Affichage : 12/09/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

